

**Fiche de données de sécurité
selon UE 453/2010**

Date d'impression : 12.02.2014

Numéro de version 3

Révision: 12.02.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit: KLEIBERIT 113.0****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif**Emploi déconseillés** Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE

M.G.Becker GmbH & Co. KG

Max Becker Str. 4

D - 76356 Weingarten / Baden

Allemagne

KLEIBERIT CHIMIE

SARL

Chemin Départemental 63

F-67116 Reichstett

France

Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 (0) 7244 62-0

FAX: +49 (0) 7244 700-0

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Telefon: +49 (0) 7244 62 486

atteint les jours ouvrables (lundi - vendredi) 08h00 - 16h00 Uhr (Central European Time - CET)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE - DSD/DPD

Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.

- Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 12.02.2014

Numéro de version 3

Révision: 12.02.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 113.0

(suite de la page 1)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant
F Facilement inflammable
N Dangereux pour l'environnement

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

cyclohexane

· **Phrases R:**

- 11 Facilement inflammable.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient: colophane. Peut déclencher une réaction allergique.

· **2.3. Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2. Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

N° CAS - Désignation	Ident. phrases R	%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20 - 30%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53 R67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411	20 - 30%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX	2-butanone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Reg.nr.: 01-2119463273-41-XXXX	cyclohexane Xn R65; Xi R38; F R11; N R50/53 R67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 12.02.2014

Numéro de version 3

Révision: 12.02.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 113.0

(suite de la page 2)

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1. Description des premiers secours

· **Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche avec d'eau abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **Indications destinées au médecin:**

· 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1. Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3. Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 12.02.2014

Numéro de version 3

Révision: 12.02.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 113.0

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - >> **Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.** <<
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1. Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

N° CAS - Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------------------------------------	------	--------	-------

141-78-6 acétate d'éthyle

VME (France) 1400 mg/m³, 400 ppmVL (Belgique) 1461 mg/m³, 400 ppmVME (Suisse) Valeur momentanée: 2800 mg/m³, 800 ppm
Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

78-93-3 2-butanone

VME (France) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanéeVL (Belgique) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppmVME (Suisse) Valeur momentanée: 590 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm

107-83-5 iso-hexane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 3600 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 500 ppm

142-82-5 heptane

VME (France) Valeur momentanée: 2085 mg/m³, 500 ppm
Valeur à long terme: 1668 mg/m³, 400 ppmVL (Belgique) Valeur momentanée: 2085 mg/m³, 500 ppm
Valeur à long terme: 1664 mg/m³, 400 ppmVME (Suisse) Valeur momentanée: 1600 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 1600 mg/m³, 400 ppm

110-82-7 cyclohexane

VME (France) Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm
Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm
(12)VL (Belgique) 350 mg/m³, 100 ppmVME (Suisse) Valeur momentanée: 2800 mg/m³, 800 ppm
Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 12.02.2014

Numéro de version 3

Révision: 12.02.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 113.0

(suite de la page 4)

· 8.2. Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Europe: Filtre AX (EN 371)

· Protection des mains: Gants de protection

· Matériau des gants

B Polyéthylennylon: Barrier™ (0,062 mm)

C Alcool polyvinylique - PVA: PVA® (couche noyée non applicable)

· Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Beige

Odeur: Fruitée

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: > 60 °C

Point d'éclair: -15 °C

Température d'inflammation: 215 °C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 1,8 Vol %

Supérieure: 11,5 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C: 105 hPa

Densité à 20 °C: 0,87 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 2000 mPas

Méthode: Brookfield RVT

9.2. Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité voir l'article 10.3

10.2. Stabilité chimique Stable lorsque conservé et utilisé correctement.

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 12.02.2014

Numéro de version 3

Révision: 12.02.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 113.0
(suite de la page 5)

- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD ₅₀	5600 mg/kg (Ratte)
		4935 mg/kg (rbt)
Dermique	LD ₅₀	18000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC ₅₀	58 mg/l (Ratte)
		8 h
	LC ₅₀ /4 h	1600 mg/l (Ratte)

78-93-3 2-butanone

Oral	LD ₅₀	3300 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD ₅₀	6400 - 8000 mg/kg (rbt)

110-82-7 cyclohexane

Oral	LD ₅₀	12705 mg/kg (Ratte)
------	------------------	---------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

141-78-6 acétate d'éthyle

EC₅₀ 717 mg / l / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia) (DIN 38412)

78-93-3 2-butanone

EC₅₀ 5091 mg / l / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)
LC₅₀ 3220 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

110-82-7 cyclohexane

EC₅₀ 0,9 mg / l / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)

- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 12.02.2014

Numéro de version 3

Révision: 12.02.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 113.0

(suite de la page 6)

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
 Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. No ONU

· **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN1133

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· **ADR** 1133 KLEBSTOFFE, UMWELTGEFÄHRDEND
 · **IMDG** ADHESIVES, MARINE POLLUTANT
 · **IATA** ADHESIVES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR

· **Classe** 3 Liquides inflammables.

· **Étiquette** 3

IMDG, IATA

· **Class** 3 Flammable liquids.

· **Label** 3

14.4. Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** III

14.5. Dangers pour l'environnement:
Marine Pollutant:

Oui (P)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR):
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler:

33

No EMS:

F-E,S-D

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Remarques:
Chiffre HazChem (EAC):

Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).

ADR

· **Quantités limitées (LQ)** 5L

· **Catégorie de transport** 3

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 12.02.2014

Numéro de version 3

Révision: 12.02.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 113.0
(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> · Code de restriction en tunnels · Remarques: 	D/E Transporting in accordance to 2.2.3.1.4 ADR (viscous liquids)
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Remarques: 	Transporting in accordance to 2.3.2.2 IMDG (viscous liquids)
<ul style="list-style-type: none"> · IATA · Remarques: 	Transporting in accordance to 3.3.3.1.1 IATA DGR (viscous liquids) PAS < 30L; CAO < 100L
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN1133, ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 Faire attention à Pos 2 - Identification des dangers
- **Règlement EU**
 Commission Regulation (EC) No 552/2009 of 22 June 2009 amending Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH), Annex. XVII
 N° 57 - Cyclohexane (CAS 110-82-7; EG 203-806-2)

 110-82-7 cyclohexane: REACH, Annex XVII, No. 57
- **Prescriptions nationales:**
- **(UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)**
- **VOC: [g/L]** 660,0 g/l
- **VOC: [masse-%]** 75,86 %
- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-
- R11 Facilement inflammable.
 - R36 Irritant pour les yeux.
 - R38 Irritant pour la peau.
 - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 - R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement
- **Contact:** Dr. Wolfgang Stüber

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon UE 453/2010

Date d'impression : 12.02.2014

Numéro de version 3

Révision: 12.02.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 113.0*(suite de la page 8)***· Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

P: Marine Pollutant

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * Données modifiées par rapport à la version précédente -

F